

## PROMULGATION

### RÈGLEMENTS RCA15 09006, RCA15 09007, RCA15 09008 et RCA15 09009

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, les règlements suivants :

**RCA15 09006** RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2016) (DOSSIER 1151616001) (Prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2016);

**RCA15 09007** RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1151333012);

**RCA15 09008** RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1151333011);

**RCA15 09009** RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 (DOSSIER 1151082010) (Prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

**DONNÉ** à Montréal, ce seizième jour de décembre deux mille quinze.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement